PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 83/II35 du 20/I2/I983
Portant nomination de Monsieur MANKOUNIA Boniface
en qualité de Directeur du Ranch de la LOUAMBA.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le Décret n° 82/049 du 13 Janvier déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu la Loi n° 13/81 du 14 Mars 1981 instituant la Charte des Entreprises d'Etat ;

Vu le Décret n° 82/176 du 17 Février 1982, portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/015 du 21 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé

Vu le Décret n° 82/330 du 7 Mai 1982, portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 82/515 du 10 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux Titulaires de certains Postes Administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. Monsieur MANKOUNIA Boniface, Ingénieur Zootechnicien de 2ème échelon, est nommé Directeur du Ranch de la LOUAMBA.

ARTICLE 2. La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par l'Office du Gros Betail qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la Contribution de ses droits à pension.

ARTICLE 3. Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret.

.../....

ARTICLE 4. Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 20 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

Marius MOUANDZIKA.-

Le Ministre des Finances.

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-